



Loi Robien - Licenciement

Par talou

Bonjour,

Il y a 8 ans, j'ai acheté un appartement sous la loi Robien.

J'ai payé cet appartement bien au dessus de sa valeur. Cet appart. me coute bien plus cher que prévu. J'ai été licencié en juillet 2013, je n'ai pas encore retrouvé de travail. Je n'aurai plus de locataire à la fin du mois,(la même locataire est restée pendant 8 ans) donc me coutera encore plus cher (remboursement du crédit et les charges).

J'aimerais savoir s'il est possible de vendre en sachant que je ne vendrais pas le prix acheté mais me permettra de rembourser une partie du crédit.

Et s'il y aura autres choses à payer.

Merci pour votre réponse.

Cordialement